

A/s : Réponse à l'alerte de la Plateforme de protection des journalistes du Conseil de l'Europe du 22 octobre 2018 concernant les attaques de Mélenchon à l'encontre des journalistes de Radio France

Une citation directe a été délivrée par le parquet de Paris à l'encontre de Jean-Luc Mélenchon pour diffamation publique envers un particulier. Cette affaire entre parties sera jugée par la 17ème chambre correctionnelle le 4 juin 2020.

La France rappelle son attachement indéfectible, sur le plan national comme international, à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. Les responsables politiques et représentants de la nation se doivent d'être exemplaires dans le respect de ces libertés fondamentales, garanties par la Constitution française et conformément aux engagements internationaux pris par la France.